



Info-fiche

Le financement et le gel des frais de scolarité

Introduction

L'éducation postsecondaire est devenue un besoin de base pour les particuliers et pour l'ensemble de la société canadienne. L'éducation supérieure procure des avantages comme un meilleur emploi et un mode de vie plus sain, un meilleur niveau de vie et un niveau de satisfaction plus élevé envers la vie. Une population mieux éduquée a également des incidences importantes sur l'économie.

Si l'accès à l'éducation postsecondaire est déterminé par de nombreux facteurs, la recherche a révélé que la situation financière d'une personne est le déterminant le plus important de son accès à l'éducation postsecondaire.

Les frais de scolarité moyens des Canadiens et des Canadiennes ont plus que doublé depuis 15 ans – c'est un taux quatre fois plus élevé que celui de l'inflation. Les frais de scolarité des programmes professionnels et des programmes d'études supérieures ont également augmenté de façon significative, comme les frais différentiels pour les étudiantes et étudiants étrangers.

Contrairement à la tendance d'un bout à l'autre du pays, et certainement grâce aux pressions des étudiantes et étudiants, en 2000, le gouvernement Doer a réduit les frais de scolarité de 10 % et promis de les garder au niveau de 1999. Au Manitoba, les frais de scolarité des étudiantes et étudiants du premier cycle sont gelés au niveau de 1999 depuis six ans. Le gel des frais de scolarité a été accompagné d'une augmentation marquante des inscriptions dans les universités et les collèges et par des augmentations soutenues du financement d'ensemble depuis 2000. Malheureusement, le gel des frais de scolarité n'a pas signifié l'accès égal pour toutes les étudiantes et étudiants. On a laissé les frais augmenter dans différents programmes et pour certains groupes d'étudiantes et étudiants au cours des six dernières années.

Une politique contradictoire : augmentations des frais accessoires et autres

Depuis la mise en oeuvre du gel des frais de scolarité en 2000, un grand nombre d'étudiantes et étudiants ont encore dû composer avec des augmentations massives basées sur leur programme d'études ou leur pays d'origine. Un an après la mise en oeuvre du gel des frais de scolarité, les institutions du Manitoba ont entrepris une campagne agressive en faveur de l'augmentation des frais de scolarité pour un grand nombre de programmes professionnels et d'études supérieures. Le résultat a nui à l'égalité d'accès.

Entre autres augmentations des frais de scolarité, on a laissé par exemple augmenter les frais de scolarité des étudiantes et étudiants en droit de 91 % en trois ans; les étudiantes et étudiants des programmes d'études supérieures en affaires ont vu leurs frais de scolarité doubler en un an; et les étudiantes et étudiants en dentisterie et en pharmacie ont vu leurs frais de programmes connaître des augmentations par des pourcentages dans les deux chiffres. D'autres facultés, comme la Faculté d'architecture de l'Université du Manitoba, ont mis en

oeuvre des frais de service, tandis qu'on a laissé augmenter d'autres frais d'usagers dans la province pour des choses comme les transcriptions, l'admission et l'inscription.

En 2001, les frais différentiels pour les étudiantes et étudiants étrangers ont été déréglementés, et retirés de ce fait de la protection du gel des frais de scolarité. Depuis la mise en oeuvre du gel des frais de scolarité, les frais différentiels pour toutes les étudiantes et étudiants étrangers ont augmenté d'au moins 25 %; leurs frais de scolarité sont devenus deux fois plus élevés que ceux des étudiantes et étudiants canadiens. Les augmentations les plus élevées ont eu lieu à l'Université du Manitoba à l'automne 2005 et au printemps 2006. Les frais des étudiantes et étudiants étrangers diplômés ont augmenté de 100 % et ceux des étudiantes et étudiants étrangers du premier cycle de 80 %.

Autre contradiction avec le gel des frais de scolarité de la province, les conseils des gouverneurs des universités et des collèges ont approuvé des frais accessoires moyens de 450 \$ au printemps 2005. Il aura fallu que les étudiantes et les étudiants pressent le gouvernement provincial d'intervenir pour que ces droits soient réduits des deux tiers, jusqu'à 150 \$, équivalant encore à une augmentation de 5 % des frais de scolarité. Malheureusement, des augmentations additionnelles de plus de 100 \$ en moyenne ont été mises en oeuvre pour toutes les étudiantes et étudiants en 2006, malgré une augmentation de 7 % du financement provincial pour l'établissement.

Les présidents des universités et des collèges disent qu'ils n'ont pas d'autre choix que d'augmenter les frais; ils prétendent que c'est le gel des frais de scolarité qui les a empêchés de collecter les fonds nécessaires pour offrir une éducation postsecondaire de qualité élevée. Cet argument suppose toutefois que les frais sont la seule façon d'augmenter le financement et, par conséquent, que les frais doivent augmenter naturellement. Mais la vraie crise, dont on ne parle pas, et qui n'a rien fait de bon pour assurer l'accessibilité et la qualité de l'éducation postsecondaire, la vraie crise, ce sont deux décennies de réduction du financement.

Perspective historique : réductions de financement

D'un bout à l'autre du Canada, ce sont les réductions chroniques du financement, et non les gels des frais de scolarité, qui ont créé une crise de la qualité de l'éducation supérieure.

Au cours des années 1990, quand les réductions du financement fédéral les plus importantes ont eu lieu, ce sont 3,6 milliards de dollars de financement destinés aux provinces pour l'éducation postsecondaire qui ont disparu. Selon les estimations du gouvernement provincial, les transferts fédéraux pour l'éducation postsecondaire ont diminué de 31 % entre 1995-1996 et 2004-2005. Pour le Manitoba, il manquait au moins 27,9 millions de dollars dans le système d'éducation postsecondaire au cours de l'année financière 2005-2006.

On a comblé cet écart de financement en augmentant les frais de scolarité. En août 1999, Statistique Canada rapportait que les frais de scolarité avaient augmenté en réaction aux réductions de financement du gouvernement. Les frais de scolarité

au Manitoba ont augmenté de 132 % entre 1989-1990 et 1999-2000. Les étudiantes et étudiants paient maintenant près de la moitié des coûts d'exploitation associés à un diplôme général en arts ou en sciences; c'était environ 30 % il y a seulement dix ans.

Pourtant, malgré l'augmentation des frais de scolarité, on n'a pas vu de trace d'une augmentation mesurable de la qualité de l'éducation postsecondaire au Manitoba au cours des années 1990. On peut le comprendre seulement si on reconnaît que l'augmentation des frais de scolarité est un symptôme du déclin de la qualité causé par le financement public, inadéquat, et non un remède.

L'augmentation des frais de scolarité fait diminuer la qualité de l'éducation

En plus de gonfler encore plus l'endettement étudiant et d'exacerber la gamme des problèmes socio-économiques qui y sont associés, les données de la situation canadienne et internationale démontrent que les augmentations des frais de scolarité sont liées aux réductions du financement du gouvernement.

Partout au Canada, de 1993-1994 à 2003-2004, les provinces qui ont connu les augmentations des frais de scolarité les plus élevées ont également connu les plus grosses réductions du financement public.

En Colombie-Britannique, quand le nouveau gouvernement libéral de Gordon Campbell a déréglementé les frais de scolarité, introduisant des augmentations des frais de scolarité de 30 % à 40 % pour la plupart des programmes, il a également annoncé une réduction de 5 % des budgets des collèges et des universités et il a ensuite supprimé 50 millions de dollars de bourses provinciales aux étudiantes et étudiants.

Entre 1988 et 1998, la diminution du financement public a été le facteur décisif qui a entraîné des augmentations des frais de scolarité des établissements d'enseignement publics offrant des diplômes de quatre ans aux États-Unis. De plus, malgré les augmentations records des frais de scolarité depuis 1999-2000, la crise de la qualité n'a pas n'a pas diminué. Même dans le contexte des augmentations de 13,9 % des frais de scolarité au cours de la dernière année, soit l'augmentation des frais de scolarité la plus importante en plus d'une décennie, les établissements d'enseignement publics américains ont rapporté des diminutions des programmes, des diminutions du corps professoral et la mise à pied de personnel.

C'est une question de priorités

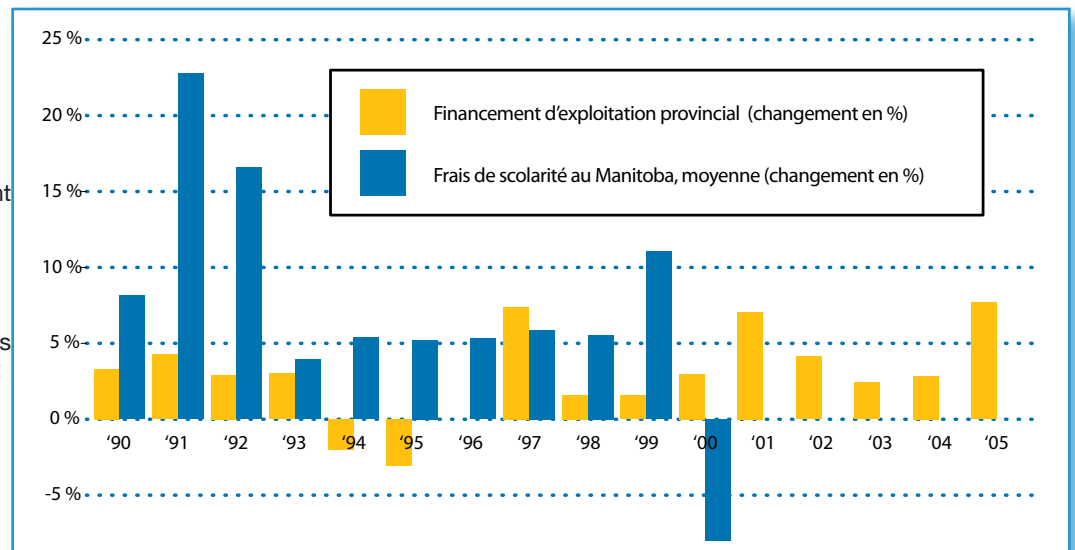
La connexion entre le gel des frais de scolarité et l'augmentation du financement pour les universités et les collèges est irréfutable, et l'idée qu'un gouvernement doit choisir entre accroître le financement ou garder les frais de scolarité à un niveau peu élevé, plutôt que d'accorder la priorité aux deux, ne fait pas de sens non plus.

Les données disponibles indiquent qu'entre 1993-1994 et 2003-2004, le financement provincial général de l'éducation postsecondaire au Manitoba a diminué de 4 %. Le déclin du financement dans

la plupart des autres provinces au cours de la même période a été beaucoup plus important.

Les données collectées depuis que les frais de scolarité ont été gelés au niveau de 1999 tracent un portrait clair de réinvestissement soutenu et important dans les universités et les collèges. L'ancienne approche des frais de scolarité élevés et du financement réduit au Manitoba a cédé le pas à plus d'abordabilité et d'investissement public dans l'élargissement et la qualité lorsque le gouvernement Doer a pris le pouvoir en 1999.

De 1999-2000 à 2005-2006, le financement général de l'éducation postsecondaire au Manitoba a augmenté de 40 %, soit environ 132 millions de dollars. Les subventions provinciales pour les étudiantes et étudiants ont été rétablies en 2000. Les universités et les collèges ont bénéficié d'une augmentation de 42 %, soit 92 millions de dol-



lars, du financement d'exploitation depuis 1999-2000, n'incluant pas les subventions spéciales et les recettes additionnelles générées par les frais de scolarité.

Étant donné que la réduction des frais de scolarité a été financée par les subventions de remboursement des frais de scolarité chaque année depuis 2000, pour un total de plus de 67 millions de dollars, il est illogique de prétendre que cela a réduit les budgets d'exploitation des établissements d'enseignement. En fait, c'est l'opposé qui est vrai.

Conclusion

Malgré la campagne de plus en plus stridente contre le gel des frais de scolarité, le soutien public envers la politique demeure fort. Dans une enquête de juin 2005 menée par le Winnipeg Free Press, la majorité des répondantes et répondants ont exprimé un soutien fort envers le gel des frais de scolarité.

Malheureusement, le gouvernement provincial a commencé à céder face au lobbying des présidents des universités et des collèges en permettant l'augmentation des frais d'utilisateurs. Compte tenu de l'accumulation de données qui soutiennent le gel des frais de scolarité, il est temps que le gouvernement provincial élargisse le gel des frais de scolarité pour couvrir toutes les étudiantes et étudiants de tous les programmes, et promulgue une loi pour protéger les étudiantes et étudiants et leurs familles des augmentations arbitraires des frais de scolarité.

